

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Mail secrétariat : edm.lethor.secretariat@orange.fr
Mail finances - ressources humaines :
edm.lethor.compta@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

MARDI 11 AVRIL 2023 à 18 heures

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 31 mars 2023	Le mardi onze avril deux mille vingt trois à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor, - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds - Laurent Marianelli, suppléant du Vice-Président, Commune de Robion, - Marc VALERO, membre Commune de Robion
Etaient absents excusés :	- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Marielle FABRE, Conseillère Départementale
Invité à titre consultatif :	- Orlane MAUCOLOT, Directrice Administrative
Invité à titre consultatif excusé :	- Jean-François CASOURANG, Directeur Pédagogique
	Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer. Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Madame Andrzejewski

1 – Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical du 28 février 2023

Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

2 – Délibération Vote du Compte de Gestion 2022

Vu le CCGT

Le compte de gestion définitif a été transmis par la Direction Générale des Finances. Un extrait de ce compte de gestion est joint.

Les résultats d'exécution sont les suivants :

Section de fonctionnement 2022

Total des recettes nettes 2022 réalisées 383.897,56 €

Total des dépenses nettes 2022 réalisées 366.962,50 €

Résultat de l'exercice 2022 16.935,06 €

Pour mémoire report de la section fonctionnement + 161.793,72 €

Total Excédent Fonctionnement 178.728,78 €

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail secrétariat : edm.lethor.secretariat@orange.fr

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

Section d'investissement 2022

Total des recettes nettes 2022 réalisées 10.182,82 €

Total des dépenses nettes 2022 réalisées 1.929,59 €

Résultat exercice 2022 + 8.253,23 €

Pour mémoire report de la section investissement + 12.610,80 €

Total Excédent Investissement 20.864,03 €

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur,
APRES, en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2022

3- Délibération Vote du Compte administratif 2022

Vu le CCGT

Le Président ne peut pas présider la séance du vote du CA et le comité élit son président pour cette question. Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Monsieur ALLENET présente le compte administratif 2022. Le résultat d'exécution apparaissant sur le compte administratif 2022 fait apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion soit :

Les résultats d'exécution sont les suivants :

Section de fonctionnement 2022

Total des recettes nettes 2022 réalisées 383.897,56 €

Total des dépenses nettes 2022 réalisées 366.962,50 €

Résultat de l'exercice 2022 16.935,06 €

Pour mémoire report de la section fonctionnement + 161.793,72 €

Total Excédent Fonctionnement 178.728,78 €

Section d'investissement 2022

Total des recettes nettes 2022 réalisées 10.182,82 €

Total des dépenses nettes 2022 réalisées 1.929,59 €

Résultat exercice 2022 + 8.253,23 €

Pour mémoire report de la section investissement + 12.610,80 €

Total Excédent Investissement 20.864,03 €

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Mail secrétariat : edm.lethor.secretariat@orange.fr
Mail finances - ressources humaines :
edm.lethor.compta@orange.fr

■ **Au niveau de la section de fonctionnement**

Recettes : 569.753,18 € dont 178.728,78 € d'excédent reporté
Dépenses : 422.042,00 €

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 augmentent aux chapitres 011 et 012.

Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse pour 2023 suite à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits. En 2022 nous avons sous-estimé les recettes ne connaissant pas le contexte sanitaire. Celui-ci s'améliorant nous pouvons envisager le maintien des cotisations d'élèves.

■ **Au niveau de la section d'investissement**

Recettes : 28.671,03 €
Dépenses : 28.671,03 €

Concernant l'investissement, il y a lieu de prévoir les dépenses de petit matériel de musique (xylophone, tambourins, lecteur CD, tabouret piano, cordes harpes, guitares junior, enceinte bluetooth) et un pack office pour l'ordinateur portable de l'accueil.

Le tout est estimé à environ 2200 €.

Les recettes d'investissement proviennent du solde d'exécution d'investissement reporté et des amortissements soit 28.671,03 €

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur,

APRES, en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2023 : 6 pour ; 0 contre ; 0 abstention.

DÉLÈGUE à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

L'AUTORISE à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail secrétariat : edm.lethor.secretariat@orange.fr

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le compte administratif 2022. Il est précisé que ce vote ne doit pas être comptabilisé. Le CA est arrêté si la majorité des voix ne s'est pas délogée contre son adoption (article L1612-12 du CGCT).

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur,

APRES, en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif 2022 : 5 pour ; 0 contre ; 0 abstention.

4 – Délibération Proposition d'affectation de résultat 2022

Vu le CCGT

Après avoir entendu le compte administratif 2022, celui-ci présente un excédent de fonctionnement avec un résultat de clôture de + 178.728,78 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de la section de fonctionnement de la manière suivante :

En ligne 002 « affectation de l'excédent reporté » en fonctionnement 178.728,78 €

En ligne R1068 « affectation du résultat fonctionnement en investissement » 0 €

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le report au budget primitif 2023, de l'intégralité du résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement en ligne 002 de la section de fonctionnement.

5 – Délibération Vote du Budget Primitif 2023

Vu le CCGT,

L'extrait du Budget Primitif 2023 est joint.

Le budget se présente conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la précédente réunion.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Mail secrétariat : edm.lethor.secretariat@orange.fr

Mail finances - ressources humaines :

edm.lethor.compta@orange.fr

6- Questions diverses

Le Président informe le comité de la tenue de réunion avec la Présidente du Département qui a manifesté son intention de sortir du syndicat.

Il informe aussi de la tenue prochaine d'une réunion avec les maires des communes concernées.

Un comité syndical sera réuni ensuite afin de prendre une position et la communiquer au département

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée mardi 11 avril 2023 à 19 heures 15 minutes.

La secrétaire de séance,
Florence ANDRZEJEWSKI

Le Président,
Yves BAYON DE NOYER.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Siège social : Mairie du Thor